



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 26810

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer si le Gouvernement n'envisage pas dans sa politique de sécurité routière de rendre plus accessible économiquement l'usage de l'autoroute qui est quinze à vingt fois plus sûre que tout autre axe routier.

Texte de la réponse

Si le taux d'accident est moins élevé sur le réseau autoroutier que sur les autres axes routiers, il faut noter que les deux types de réseau répondent à des besoins de déplacements différents. La politique de sécurité routière décidée par le Gouvernement comprend notamment plusieurs actions de communication visant à mieux sensibiliser les Français sur les risques d'accident et le renforcement des contrôles de vitesse, en particulier sur les lieux les plus accidentogènes. Les premiers résultats de cette politique sont très encourageants et le nombre de tués est en forte diminution. Pour les autoroutes, l'équilibre économique des concessions implique le paiement d'un péage. Une diminution de ce dernier imposerait une compensation fiscale qui ne changerait pas le coût supporté par l'utilisateur contribuable. En outre, cette compensation serait contraire à l'objectif de baisse de la fiscalité. Ainsi, la politique de sécurité routière va se poursuivre autour des axes précités afin de consolider et d'améliorer les résultats déjà obtenus.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26810

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7952

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1837